

DÉROGATION 120 JOURS DU 10/04 AU 08/08/2020
puceron vert et noir du pois et du haricot

FLIPPER®

**CIBLEZ VOS RAVAGEURS
POUR MARQUER DES POINTS !**



**FLIPPER® : UNE RÉPONSE
aux attentes de la filière**

[Efficacité prouvée sur puceron pois et haricot.

[Spécialité de **biocontrôle** utilisable en agriculture biologique.

[Non CMR.

[Exempt de résidus.

**Recommandation d'utilisation contre les pucerons des pois et haricots
- plein champ uniquement -**

Cultures	Pois et haricot	
Période d'autorisation du FLIPPER®	du stade BBCH 11 1 feuille	à BBCH 89 Maturation complète
Période de sensibilité aux pucerons	du stade BBCH 13 3 feuilles	à BBCH 79 Fin remplissage grain

Dégâts de puceron vert et noirs

[Piqures alimentaires
[Coulores de fleurs et Avortements de gousses
[Affaiblissement et transmission de viroses

**FLIPPER® : 2 interventions minimum à 7 jours d'intervalle à 10 L/Ha
(volume de bouillie à adapter selon le volume de végétation).**





DÉROGATION 120 JOURS DU 10/04 AU 08/08/2020

puceron vert et noir du pois et du haricot

FLIPPER® : de quoi parle-t-on ?

[Composition : 479,8 g/l de sels potassiques d'acide gras.
Origine végétale naturelle de qualité alimentaire.

[Formulation : EW

[ZNT aquatique : plein champ 20 m des points d'eau dont DVP 20 m.

[DRE : 24 H

Libellé(s) de(des) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Portée de l'usage	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'appli	Stade(s) d'appli- cation	DAR
16013101 Cultures légumières* Trt Part.Aer. PUCERONS	HARICOT écosé frais HARICOT non écosé frais	Haricots, fèves, flageolets, Lima, niébé, Pois sabre, Cyamopses à 4 ailes, Doliques asperges, fèves soja, Haricot à couper, Haricot d'Espagne, Haricots Filet, Haricots verts	10 L/Ha	5	BBCH 11 à BBCH 89	3 jours minimum
	POIS écosé frais POIS non écosé frais	Lentilles et pois écosés frais, pois mange tout				
- Plein champ uniquement -						

En l'absence de donnée, le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché décline toute responsabilité sur les éventuels manques d'efficacité ou de risques de phytotoxicité sur la culture.

FLIPPER® - AMM n° 2160527 - 479,8 g/l d'acides gras C7 à C20 - @Marque déposée et détenteur de l'AMM : Alpha Biopesticides Limited. P261 Éviter de respirer les aérosols, P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P304+P340 En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche, P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / nationales. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur tomate plein champ. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité, d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur «tabac» et «melon». OVIPHYT® - AMM n° 9300504 - Huile de paraffine 817 g/l - @ Marque déposée et Détenteur AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants - P301 +P310 En cas d'ingestion, appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin, P331 Ne pas faire vomir, P273 Éviter le rejet dans l'environnement, P501 Éliminer le contenu/récipient dans une collecte agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur arbres et arbustes, cultures florales et plante vertes, rosiers et en arboriculture fruitières, SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896 - Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° A001561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition AVRIL 2020. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.